

MAIRIE D'ORTHEZ

EXTRAIT du Registre des délibérations du Conseil municipal

SÉANCE DU 28 FÉVRIER 2023

PRÉSENTS : M. HANON, Maire-Président, M. GROUSSET, Mme LEMBEZAT, M. DESPLAT, Mme BAYLE-LASSERRE, M. BOUNINE, Mme ROUSSET-GOMEZ, M. SENSEBE, Mme DE MORO, M. LABORDE, adjoints, Mme PICHAUREAU, M. ARENAS, Mme FOURQUET, M. ETCHEBERTS, Mme LABORDE, MM. DUPOUY, CARRERE, VIVES, Mmes BOUBARNE, LAMAZERE, M. COSTEDOAT, Mmes DARSAUT, MARQUEHOSSE, M. RAMALHO, Mme MUSEL, MM. CONEJERO, BERGES, DELTEIL, LABENNE, MELIANDE

EXCUSES : Mme BEUSTE (pouvoir à Mme MARQUEHOSSE), M. WILS (pouvoir à M. SENSEBE), Mme DOMBLIES (pouvoir à M. MELIANDE)

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. CARRERE

23 – 09 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AU TITRE DU PROJET « ÉCOLE ET CINÉMA 2022-2023 »

Rapport présenté par Madame ROUSSET-GOMEZ, maire-adjoint :

Au titre de l'année scolaire 2022-2023, les écoles du Centre, de la Chaussée de Dax (maternelle et élémentaire), de Départ et des Soarns participent au projet "Ecole et cinéma".

Au cours de l'année scolaire, chaque école effectue trois sorties au Cinéma "Le Pixel". Le prix d'une séance de cinéma est de 2,50 € par enfant. Le coût total de l'opération s'élève donc à 7,50 € par enfant pour les trois séances annuelles.

Les écoles du Centre, de la Chaussée de Dax (maternelle et élémentaire), de Départ et des Soarns sollicitent la commune d'Orthez/Sainte-Suzanne pour une prise en charge à hauteur de 50 % du coût total de l'opération, soit 3,75 € par enfant, pour les trois séances annuelles et 2,50 € par enfant pour les deux séances annuelles.

Les associations de parents d'élèves des écoles de la Chaussée de Dax, de Départ et des Soarns, ainsi que la coopérative scolaire de l'école du Centre prendront à leur charge la part restante de cette action.

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à prendre en charge les 50 % de l'opération "Ecole et cinéma 2022-2023" et d'attribuer aux associations de parents d'élèves des écoles de la Chaussée de Dax (Marmottes et Etoile sportive) et de Départ (Les enfants de Départ), des Soarns (Soarns Avenir) ainsi qu'à la coopérative scolaire de l'école du Centre (OCCE Les Alouettes), les subventions suivantes :

Ecoles	Nombre d'élèves concernés	Montants des aides	Subventions Totales accordées	Bénéficiaires
Centre	103	3,75 €	386,25 €	OCCE « Les Alouettes »
Chaussée de Dax Maternelle	28	2,50 €	70 €	Marmottes de la Chaussée de Dax

Envoyé en préfecture le 06/03/2023

Reçu en préfecture le 06/03/2023

Publié le

ID : 064-216404301-20230228-23DEL09-DE



Chaussée de Dax	86	3,75 €	322,50 €	Chaussée de Dax
Départ	86	3,75 €	322,50 €	Association « Les enfants de Département »
Soarns	62	3,75 €	232,50 €	Soarns Avenir
Montant total	365		1 333,75 €	

Il est entendu que les crédits sont ouverts à l'article 212-6574 du budget principal de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le montant des subventions attribuées aux associations des parents d'élèves des écoles mentionnées ci-dessus.

**Ainsi fait et délibéré à ORTHEZ, le 28 février 2023
Et tous les membres présents ont signé
Pour copie conforme et certificat d'affiche.**

**Le Maire d'ORTHEZ,
Emmanuel HANON**

Publiée le

